BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 18 - octobre 2026

Le mot du maire

Chers brionnaises et brionnais,

Le changement climatique n'est plus une question lointaine ou théorique. Nous en constatons désormais les effets dans notre quotidien, y compris dans nos communes rurales : des périodes de fortes chaleurs plus fréquentes, des épisodes de sécheresse qui peuvent se prolonger, des ressources en eau plus fragiles, mais également une végétation qui s'assèche plus rapidement et un risque accru d'incendie.
Ces évolutions nous invitent à être davantage attentifs à notre environnement et à réfléchir dès aujourd'hui aux moyens d'adapter notre commune.

Préserver notre ressource en eau
L'eau constitue une ressource essentielle, mais elle est aussi particulièrement vulnérable aux périodes de sécheresse. Même si notre commune bénéficie encore d'une situation relativement favorable, nous devons avoir conscience que cette ressource n'est pas inépuisable.
La préservation de l'eau passe d'abord par des gestes simples : **éviter les consommations inutiles, réparer rapidement les fuites, adapter l'arrosage et privilégier chaque fois que cela est possible une utilisation raisonnée de l'eau.**

Entretenir nos terrains pour prévenir les incendies et améliorer la sécurité
Vous retrouverez dans ce bulletin quelques **rappels concernant l'entretien des terrains, des haies et des arbres**.

Adapter nos bâtiments aux fortes chaleurs
L'adaptation au changement climatique ne concerne pas uniquement nos espaces naturels. Elle doit également nous amener à réfléchir à la manière dont nous concevons et utilisons nos bâtiments communaux.
Les épisodes de fortes chaleurs peuvent en effet rendre certaines pièces particulièrement difficiles à supporter, notamment pour les enfants et les personnes qui y travaillent plusieurs heures par jour.
C'est pourquoi **la commune envisage différentes solutions** permettant d'améliorer le confort thermique de ses bâtiments, tout en recherchant des dispositifs raisonnables en matière de consommation énergétique.

Anticiper plutôt que subir
Toutes ces actions – préserver l'eau, entretenir nos terrains, prévenir les risques d'incendie, protéger nos arbres et adapter nos bâtiments – peuvent sembler relever de domaines différents. Elles répondent pourtant à un même objectif : anticiper les conséquences des évolutions climatiques plutôt que de devoir y répondre dans l'urgence.
Pour une commune rurale comme La Brionne, cette adaptation doit être progressive et réaliste. Elle doit tenir compte de nos moyens, de nos bâtiments, de notre environnement et des besoins de nos habitants.
La commune continuera donc à avancer dans cette direction, en privilégiant autant que possible les solutions qui permettent de protéger les personnes, préserver nos ressources et maintenir la qualité de notre cadre de vie, tout en maîtrisant les dépenses publiques.
Mais l'action de la commune ne peut pas tout. **La réussite de cette démarche repose aussi sur la participation de chacun** : un terrain entretenu, une consommation d'eau maîtrisée, un arbre élagué lorsque cela est nécessaire, des gestes simples pour limiter la chaleur dans les habitations… Ce sont autant de contributions individuelles qui, mises bout à bout, renforcent la protection de notre commune.

Je sais pouvoir compter sur la vigilance, le sens des responsabilités et la mobilisation de chacun.

Bien cordialement,
Le Maire
Jean-Michel ROBERGE

École de La Brionne : une année placée sous le signe de la créativité !

La rentrée a sonné à l'école de La Brionne et c'est une jolie dynamique qui s'est installée dans les classes !
Cette année, Mme Dhollande et Mme Valadeau accueillent les enfants, de la petite section jusqu'au CP, répartis dans deux classes chaleureuses et entièrement rénovées. On dénombre 17 élèves dans la classe des plus petits et 15 dans celle des plus grands.
L'année s'annonce d'ailleurs particulièrement riche en découvertes et en éveil culturel, puisque l'école a le plaisir de lancer un beau projet, soutenu par la DRAC, en partenariat avec La Guérétoise et Mme Marzolo, artiste pluridisciplinaire. Ce projet fil rouge, nommé « Petits riens, grandes scènes : de la matière à la marionnette » amènera les élèves à manipuler, créer et imaginer tout au long de l'année.
Une belle aventure en perspective, qui promet de stimuler la curiosité et l'expression de nos jeunes écoliers !

IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique

Entretien des terrains, haies et arbres : rappel aux propriétaires

Dans un souci de sécurité des personnes, de prévention des risques d'incendie et de maintien de la bonne circulation sur les voies communales, la municipalité rappelle aux propriétaires et occupants de terrains l'importance d'un entretien régulier de la végétation.

Entretenir les terrains

Les propriétaires et occupants sont invités à veiller régulièrement à l'entretien de leurs terrains, notamment :

- en procédant à la tonte ou au débroussaillage lorsque la végétation est importante ;
- en supprimant les végétaux morts ou fortement desséchés ;
- en évitant l'accumulation de broussailles et de végétation sèche ;
- en entretenant les abords des habitations et des bâtiments ;
- en évacuant les déchets verts et produits de taille.

Cette vigilance est particulièrement importante **pendant les périodes de sécheresse et de risque élevé d'incendie.**
Ces recommandations s'appliquent dans le **respect des éventuelles obligations légale**s de débroussaillement et des dispositions prises par la Préfecture de la Creuse

Élaguer les arbres et entretenir les haies en bordure des voies

Les propriétaires riverains des voies communales sont également invités à vérifier régulièrement l'état de leurs arbres, haies et plantations.
Il convient notamment de veiller à ce que la végétation :

- ne déborde pas sur la chaussée ou les trottoirs ;
- ne réduise pas la largeur de circulation ;
- ne masque pas les panneaux de signalisation ;
- ne gêne pas la visibilité, notamment aux intersections et dans les virages ;
- ne présente pas de risque de chute de branches ou d'arbres sur la voie ;
- ne gêne pas le passage des véhicules, notamment des véhicules de secours.

Une attention particulière doit être portée aux arbres morts, dépérissants ou fragilisés, qui doivent faire l'objet des mesures d'entretien nécessaires lorsqu'ils sont susceptibles de présenter un danger pour les usagers.

Une question de sécurité collective

Un entretien régulier des terrains et de la végétation permet de contribuer à :
→ **limiter les risques de propagation des incendies ;**
→ **assurer la sécurité des automobilistes, cyclistes et piétons ;**
→ **faciliter l'accès des services de secours ;**
→ **préserver la visibilité et la signalisation routière ;**
→ **maintenir nos voies communales dans de bonnes conditions.**
La municipalité remercie chacun pour sa vigilance et sa contribution à la sécurité et à la qualité de notre cadre de vie.

Urbanisme : avant de construire, pensez à vous renseigner !

Vous envisagez d'installer **un abri de jardin, un carport, une pergola, un garage, une véranda ou une autre construction dans votre propriété** ?
Même lorsqu'il s'agit d'une petite construction, certaines règles d'urbanisme peuvent s'appliquer. **Avant de commencer les travaux, il est donc important de vous renseigner auprès de la mairie.**
De manière générale, pour un abri de jardin, un carport ou une pergola :

- **jusqu'à 5 m² d'emprise au sol**, aucune formalité n'est généralement nécessaire, sous réserve des règles particulières applicables au terrain et de certaines situations pouvant modifier cette règle ;
- **au-delà de 5 m² et jusqu'à 20 m²,** une déclaration préalable de travaux est généralement nécessaire ;
- **au-delà de 20 m²,** un permis de construire est en principe nécessaire.

Attention : la surface n'est pas le seul critère.
L'emplacement du projet, la nature de la construction, son implantation par rapport aux limites de propriété, sa hauteur, son aspect extérieur ou encore les règles du document d'urbanisme applicable peuvent avoir une incidence sur les démarches à effectuer.
Avant de commencer vos travaux, nous vous invitons donc à **contacter la mairie.**
Le secrétariat pourra vous indiquer les règles applicables à votre terrain et vous préciser les démarches nécessaires.

VIT 'DIT !

Personnel communal : nouvelle ATSEM

Depuis la rentrée de septembre, Virginie BRUTON-LANSADE
a rejoint l'équipe municipale sur le poste d'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles). Outre ses activités dans la classe de Marion DHOLLANDE, directrice de l'école, Virginie intervient également sur le service de la cantine.
Bienvenue à elle.



Votre voix compte. Pensez à vous inscrire sur les listes électorales !



Pour pouvoir voter lors des prochains scrutins, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

Comment faire ?
C'est simple, rapide et possible toute l'année :

- En ligne sur service-public.fr
- Directement auprès du secrétariat de la mairie

Dans les deux cas, pensez à vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
Vérifiez dès maintenant votre situation électorale sur elections.interieur.gouv.fr.

Bois mis à disposition par la SNCF

Comme vous avez pû le constater, la SNCF a procédé à d'importants travaux d'élagage et de nettoyage à proximité de la gare. **Le bois coupé et laissé sur place est à la disposition des habitants de la commune.** Chacun peut donc le récupérer à sa convenance, en respectant les règles de sécurité notamment le long de la voie ferrée. Le principe est simple : premier arrivé, premier servi !

Travaux

Réalisés :

Pose d'un escalier de secours sur le bâtiment mairie-école



Réfection complète de la seconde salle de classe, du dortoir ainsi que des toilettes



Réfection de la signalisation horizontale et installation d'un second « stop » au carrefour de la route de Saint-Vaury

Réfection de caniveaux au bas du chemin de Combelerat





En projet :

- **Sécurisation du cheminement piéton** le long de la route départementale 4 à la traversée du bourg
- **Pose de volets roulants** sur les fenêtres des salles de classe et du réfectoire

Impôts : pensez à vérifier les informations concernant vos biens immobiliers

La municipalité invite les propriétaires à **vérifier les informations** relatives à leurs biens immobiliers enregistrées dans leur espace personnel sur le site impots.gouv.fr.

Dans leur espace particulier, rubrique **« Biens immobiliers »,** les propriétaires peuvent consulter les informations connues de l'administration fiscale concernant leurs logements et leurs dépendances : maison, appartement, garage, cave, piscine, dépendance, etc.
Il est important de vérifier que les informations affichées correspondent bien à la réalité, notamment **en cas de travaux, d'agrandissement, de création ou de suppression d'une dépendance, de piscine ou de changement concernant le logement.**

Nous invitons donc chaque propriétaire à se connecter à son espace personnel sur impots.gouv.fr, puis à consulter la rubrique : **« Biens immobiliers » → « Consulter »**
En cas d'information inexacte ou incomplète, il est possible de **signaler la situation à l'administration fiscale** depuis le service en ligne ou de prendre contact avec son centre des finances publiques.
Cette vérification permet à chacun de s'assurer que les informations détenues par l'administration sont bien à jour et d'éviter d'éventuelles difficultés ultérieures.

La mairie rappelle que les informations fiscales relèvent de la compétence de l'administration fiscale. Pour toute question concernant les données figurant dans votre espace personnel, il convient donc de contacter directement les services des impôts.

Noël des aînés

Pour **favoriser les échanges** entres les habitants de la commune, le conseil municipal a décidé de reconduire le dispositif mis en place l'année dernière :

- un repas pour les personnes nées de 1951 et 1956
- pour les personnes nées avant 1951 : choix entre le repas soit un colis gourmand
- Pour nos ainés hébergés en établissement : un plaid brodé.

Les membres de la commission d'action sociale se rendront au domicile des habitants concernés pour présenter ces modalités. Ce repas aura lieu à St Fiel le samedi 5 décembre : covoiturage possible !

Un nouvel outil de communication pour notre commune !

La mairie arrive dans votre poche avec **PanneauPocket !**
Afin d'être plus proches de vous et de vous informer plus rapidement, la commune s'est dotée de l'application mobile **PanneauPocket.**
Grâce à cet outil simple et gratuit, vous pouvez désormais recevoir en temps réel, directement sur votre smartphone les infos grâce aux rubriques suivantes :

- **Infos et alertes** : coupures d'eau ou d'électricité, travaux, météo, urgences…
- **Evènements à venir** : L'agenda des évènements et manifestions
- **Boîte à idées** : N'hésitez pas à formuler vos propositions
- **Signalements** : Devenez acteur en transmettant les anomalies ou problèmes que vous constatez sur la commune (dépot sauvage, poteau tombé sur la voie publique…)
- L'affichage légal, un lien vers notre site internet ainsi que vers l'agglo du Grand Guéret

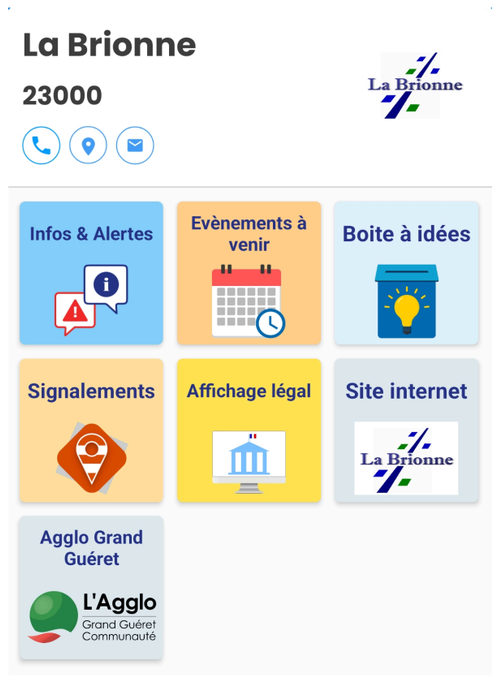

Comment ça marche ? C'est simple, anonyme et gratuit : téléchargez l'application, cherchez "La Brionne" et cliquez sur le cœur situé à coté du nom de la commune pour la mettre en favori.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Mairie.

Une école de musique à La Brionne



Chanson, Guitare, Piano et Ukulélé

Si vous ne la connaissez pas encore, l'association "Chansons et Guitare" vous propose des cours de guitare, de piano et de ukulélé. En parallèle elle organise chaque mois des stages coaching vocal et instrument.

Un concert gratuit de l'association Chanson et Guitare et de la chorale Chant'Ozoir s'est tenu à l'église de la Brionne le samedi 5 septembre dernier dans une ambiance musicale et festive.
La chanson française à l'honneur pour le plus grand plaisir du public venu pour chanter et partager en ces temps de canicule ! Un vrai moment d'amicale fraîcheur.
Une journée Portes ouvertes s'est déroulée le 9 septembre dernier. Elle a permis de recueillir une douzaine d'inscriptions.

Pour en savoir plus : Didier au 06 82 13 80 12 ou https://association.chanson-et-guitare.net/ ou via la page Facebook

INFORMATIONS UTILES

SECRETARIAT DE MAIRIE:

Le secrétariat de la mairie est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h à 11h et de 13h30 à 17h.
Téléphone : 05.55.80.25.15 ; Mail : mairie@labrionne.fr
Ouverture le samedi matin sur rendez-vous !
Retrouvez toute l'actualité de la commune sur notre site internet https://www.labrionne.fr/

COMMUNICATION

Inscrivez-vous à l'adresse mail de la commune pour recevoir nos communications par mail : mairie@labrionne.fr ou bien sur la rubrique « contact » du site de la commune
https://www.labrionne.fr/

IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique